

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2026-4

L'an deux mil vingt-six

Le douze février

À dix-neuf heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes FREBAULT, LAURENT, PIERRE, Ms PETITJEAN, CRESPEL, GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER,

Excusés : Mmes BLANC, PLISSONNIER et M REYNAUD

Secrétaire de séance : M GISBERT-CUREAU

Date de Convocation : 5 février 2026

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 28/08/2025 ;

Considérant la démission d'un agent contractuel sur un poste d'agent technique polyvalent à temps non complet à quotité de 11h49 (11,81) ;

Considérant le besoin d'adapter la quotité horaire de l'emploi pour la fin d'année scolaire 2025-2026 ;

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de modifier le tableau des emplois concernant les adjoints techniques intervenant sur le temps méridien et le temps de ménage du groupe scolaire,

Le Maire propose à l'assemblée :

- De supprimer l'emploi d'agent technique polyvalent, sur cadre d'emploi Adjoint technique, à temps non complet à quotité de 11h49 (11,81).
- De créer un emploi d'agent technique polyvalent, sur cadre d'emploi Adjoint technique, à temps non complet à quotité de 10h36 (10,60).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la Collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 23 février 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

Service	Libellé emploi	Cadre d'emplois	Nombre de postes	Durée temps de travail hebdomadaire
Service Administratif	Secrétaire général de Mairie	Rédacteur ou Attaché	1	TC
	Secrétaire administrative polyvalente	Adjoint administratif	1	TC
Services techniques	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	3	TC
		Adjoint technique	8	1 : 31h15 (31,25) 1 : 22h14 (22,23) 1 : 10h36 (10,60) 1 : 13h22 (13,37) 1 : 08h39 (8,65) 1 : 07h51 (7,85) 1 : 05h31 (5,51) 1 : 07h06 (7,09)
		Adjoint technique Saisonnier	1	TC
Ecoles	ATSEM	ATSEM ou Adjoint technique	1	27h57
	ATSEM	ATSEM ou Adjoint technique	1	TC

